



NO. DE RÉUNION : 53	APIBQ – CONSEIL D’ADMINISTRATION	15 mars 2018
Procès-verbal de la 52 ^e réunion du conseil d’administration de l’Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec		

OBJECTIF :	Gestion des affaires courantes de l’APIBQ		
DATE :	15 mars 2018, 16h30-18h00		
LIEU :	Rencontre en personne à :		
	GBM 6200, boulevard Taschereau Brossard J4W 3J8	QUORUM (Quatre membres, dont le président ou un des vice-présidents en l’absence du président forment quorum)	
		EXÉCUTIF:	PRÉSENTS POUR LE QUORUM
		Benoît Nantel	
		Claude Pérusse	Claude Pérusse
		Francis Bélanger	
		Jean-François Dubé	
		Joël Girard-Lauzière	Joël Girard-Lauzière
		Manon Rouleau	Manon Rouleau
		Mohcine El-Garch	Mohcine El-Garch
		Oualid Albaz	
		Philippe Laporte	Philippe Laporte
		Richard Tremblay	Richard Tremblay (tel)
		INVITÉS:	PRÉSENTS
		Fabienne Debiais	
		Martin Cyr	Martin Cyr
		Sébastien Poitras	
		Jacynthe Tessier	
		Gnahoua Zoabli	Gnahoua Zoabli



NO. DE RÉUNION :	53	APIBQ – CONSEIL D’ADMINISTRATION	15 mars 2018
Procès-verbal de la 52 ^e réunion du conseil d’administration de l’Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec			

	Ordre du jour proposé	
1.	Mot de bienvenue	Mohcine El Garch (5 min)
2.	Acceptation de l’ordre du jour	Mohcine El Garch (5 min)
3.	Adoption du procès-verbal de l’AG du 4 décembre 2017 <ul style="list-style-type: none">• Retour et suivi sur l’AGA	Mohcine El Garch (30 min)
4.	Suivi sur la discussion - rapport provisoire de révision des critères de membership de l’APIBQ – sous-comité statut et règlement et proposition du Président	Mohcine El Garch (20 min)
5.	Présentation de M. Ir Martin Benoît Gagnon	Ir Martin Benoît Gagnon (15 min)
6.	Adoption du procès-verbal du CA # 51 du 15 novembre 2017	
7.	Adoption du procès-verbal du CA # 52 du 18 janvier 2018	
8.	Planification du colloque 2018 <ul style="list-style-type: none">• Proposition CHU Ste-Justine	Martin Cyr
9.	Retour sur la réponse de l’AQLASS	Mohcine El Garch
10.	Suivi de la participation au congrès au Maroc	Mohcine El Garch et Oualid Albaz
11.	Comité de radioprotection : suivi dossier des échographes	Richard Tremblay / Mohcine El Garch
12.	Nouveaux membres <ul style="list-style-type: none">• Approbation des demandes du 18 janvier 2018• Approbation des demandes du 8 mars 2018	Benoit Nantel (10 min)
13.	Varia	(5 min)
14.	Prochaines rencontres : proposition de dates	Mohcine El Garch (5 min)
Rédactrice	Brigitte Reynaud	



NO. DE RÉUNION : 53	APIBQ – CONSEIL D’ADMINISTRATION	15 mars 2018
----------------------------	---	---------------------

Procès-verbal de la 52^e réunion du conseil d’administration de l’Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
1. Mot de bienvenue	Mohcine El Garch souhaite la bienvenue aux membres. Le quorum étant atteint pour la tenue de ce conseil d’administration, l’ordre du jour est proposé.	Mohcine El Garch	
2. Acceptation de l’ordre du jour	L’ordre du jour est présenté par M. El Garch. G. Zoabli demande que soient ajoutés deux points en varia, soit : <ul style="list-style-type: none">• Révision et approbation de la proposition d’organigramme de fonctionnement du comité des affaires académiques et de la formation continue et demande de budget pour le fonctionnement de ce comité.• Demande d’autorisation du CA pour participer à un panel de discussion de Polytechnique le 26 mars prochain. Proposé par M. El Garch, secondé par Claude Pérusse, l’ordre du jour ainsi modifié est accepté à l’unanimité.	Mohcine El Garch	
3. Adoption du procès-verbal de l’AG du 4 décembre 2017	L’assemblée générale du 4 décembre 2017 s’étant déroulée au 1255, rue Beaugard à Longueuil, la modification relative au lieu de signature sera apportée. Proposé par M. El Garch, secondé par R. Tremblay, le procès-verbal de l’AGA du 4 décembre 2017 est adopté à l’unanimité.		BR : faire la modification, recueillir les annexes et procéder aux signatures
4. Suivi sur la discussion - rapport provisoire de révision des critères de membership de l’APIBQ – sous-comité statut et règlement et proposition du Président	Comme convenu lors de la dernière rencontre du 18 janvier 2018, M. El Garch aborde à nouveau ce point pour en tirer une conclusion. À la suite de la présentation du rapport préliminaire faite au mois de mai 2017 par le sous-comité des statuts et règlements, relatif à la définition des critères d’application pour le membership, aucune avancée notable n’est constatée à la date d’aujourd’hui. P. Laporte rappelle la mise en contexte de ce dossier. Afin respecter le choix des membres qui avaient répondu au sondage et qui avaient choisi le principe d’une association ouverte à noyau dur, une résolution a été adoptée à l’AGA 2016, ce qui a modifié la définition des membres. Dans le membership initial, les membres devaient détenir un diplôme terminal reconnu en génie		

	<p>biomédical ou en physique médicale. Le mandat du sous-comité consistait à déterminer quels diplômes pouvaient répondre à cette définition. Le sous-comité a déposé le résultat de ses travaux au CA sous forme d'un rapport et a fait une recommandation.</p> <p>M. El Garch et P. Laporte soulignent à nouveau le sérieux du travail de fond effectué par le comité. P. Laporte précise que, dans le document d'orientation voté en AG, le génie biomédical devait être perçu au sens large et que le génie clinique devait représenter une sous-partie de cet ensemble.</p> <p>À la suite du vote du 18 janvier dernier portant sur le choix d'appliquer de façon intégrale les recommandations faites par le sous-comité dans son rapport, soit un résultat d'une majorité de voix contre la proposition, M. El Garch propose au vote la résolution suivante :</p> <p>« Membre régulier:</p> <p>Est admissible comme membre régulier la personne qui satisfait aux conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Possède un diplôme universitaire de premier cycle terminal reconnu au Québec en génie ou en physique; 2. Pour le membre «ingénieur», est inscrite comme tel au tableau de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ); 3. Est professionnellement active ou en recherche d'emploi au Québec dans le domaine du génie biomédical ou de la physique médicale; 4. En sus des conditions précédentes, doit détenir une combinaison d'expérience ou/et de formation académique pertinente dans le domaine du génie biomédical et/ou de la physique médicale au sens large (ceci inclut, les spécialités ou concentrations dans le cadre d'un diplôme général, les diplômes de second cycle universitaire (court ou long), les diplômes qui s'apparentent au domaine du génie biomédical (bio-ingénierie, biosystèmes...), ou une reconnaissance d'un minimum de 3 années d'expérience dans le domaine). » <p>Par la suite, cette résolution, si elle est adoptée par le CA, sera présentée en AG spéciale aux membres de l'APIBQ afin qu'ils en valident et approuvent le contenu.</p>		
--	--	--	--

NO. DE RÉUNION : 53	APIBQ – CONSEIL D’ADMINISTRATION	15 mars 2018
Procès-verbal de la 52 ^e réunion du conseil d’administration de l’Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec		

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<p>Quelques membres demandant des précisions relatives au statut de membre, M. El Garch apporte les réponses souhaitées.</p> <p>Les résultats du vote à main levée donnent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sept (7) voix pour l’adoption de la résolution (comprenant une procuration écrite d’un des membres de l’exécutif remise au président). • Aucune voix contre l’adoption de la résolution. <p>La résolution est adoptée à l’unanimité des membres présents.</p> <p>P. Laporte se fait toutefois le porte-parole de J-F. Dubé, absent du CA, qui a manifesté son vif désaccord envers cette proposition de résolution.</p>		
5. Présentation de Ir Martin Benoît Gagnon	<p>Ir Martin Benoît Gagnon, responsable de plusieurs tables en radioprotection au MSSS, se joint à l’assemblée en conférence téléphonique pour présenter les actions du MSSS.</p> <p>Le MSSS, en recherche de ressources humaines, a fait appel aux ingénieurs et aux physiciens de l’APIBQ et de l’AQPMC de façon transparente pour faire affaire avec les membres via les associations.</p> <p>Le Ministère a fait une sélection parmi les diverses propositions reçues, et selon différents modes de participation. Par exemple, possibilité d’aller en prêt de service pour un employé du réseau de la santé ou en contrat gré à gré. Également, il souhaite ouvertement favoriser une rotation dans les ressources.</p> <p>L’APIBQ, dans une lettre adressée au MSSS et datée du 6 avril 2016, avait sollicité un financement récurrent d’un montant de 25 000 \$ pour les activités courantes de l’association afin de lui permettre de continuer à soutenir avec professionnalisme les différentes instances gouvernementales, de demeurer au service du réseau et poursuivre la formation continue de ses membres.</p> <p>Le MSSS, par l’intermédiaire de Ir M. B. Gagnon avait fait savoir qu’il n’accorderait pas une telle subvention, mais qu’il proposait une entente d’un montant total de 100 000 \$/an duquel 5 % (soit 5 000 \$) seraient conservés par l’APIBQ pour ses représentations auprès du MSSS. Cette entente était proposée dans le cadre de mandats ad hoc, dans le but de faire la distinction entre les représentations normales des associations auprès du Ministère et les</p>		



SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<p>travaux spécifiques pour lesquels les membres des associations sont mandatés par lui, pour lesquels il est normal de les rémunérer.</p> <p>Ir M. B. Gagnon ajoute que l'AQPMC avait accepté cette proposition alors que l'APIBQ l'a refusée. De ce fait, il souhaiterait comprendre la position de l'association.</p> <p>M. El Garch répond que l'APIBQ n'avait pas été avisée du montant proposé, mais qu'elle avait présenté la situation sous cet aspect :</p> <p>Lorsqu'un demandeur fait part d'un besoin de ressource à l'APIBQ, l'association transmet la requête aux membres en faisant un appel général, puis invite les personnes intéressées à contacter le demandeur.</p> <p>Lorsqu'un demandeur pose une question d'ordre scientifique à l'APIBQ, le CA se réunit, prend en charge le dossier, évalue la charge de travail et émet un livrable en son nom propre, après avoir supervisé l'ensemble des travaux et fourni une date de livrable. C'est dans ce cadre-là que l'association demandait une subvention au MSSS.</p> <p>Le CA précise que l'APIBQ ne peut ni ne veut être l'intermédiaire entre le MSSS et les membres dans l'optique de distribuer du travail pour le MSSS.</p> <p>Ir M. B. Gagnon apprécie la réponse et dit qu'il comprend le principe des travaux estampillés APIBQ et le fait que l'association veuille garder son indépendance intellectuelle. Il demande alors comment les membres qui font des représentations aux différentes tables sont dédommagés financièrement.</p> <p>M. El Garch lui explique que cette question est en cours d'évaluation et que le travail devra porter sur l'identification des tables pertinentes auxquelles les membres devraient siéger, ainsi que revoir la politique de défraiement par rapport à ces représentations. La réflexion devra également faire la différence entre les membres du réseau de la santé et ceux du secteur privé et appliquer un traitement équitable. Le CA prépare actuellement un cadre de référence de remboursement pour les frais des membres.</p> <p>À la demande de précisions de Ir M. B. Gagnon sur les conditions de remboursement de ces frais, M. El Garch confirme que le cadre de référence va répondre à la majorité des situations rencontrées par les membres de l'association.</p>		



NO. DE RÉUNION : 53	APIBQ – CONSEIL D’ADMINISTRATION	15 mars 2018
----------------------------	---	---------------------

Procès-verbal de la 52^e réunion du conseil d’administration de l’Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<p>Après avoir reçu une réponse positive à sa question relative à l’existence de membres corporatifs, Ir M. B. Gagnon suggère que le membership corporatif fasse des dons pour soutenir la poursuite des activités de l’APIBQ.</p> <p>G. Zoabli est d’avis que si le MSSS finance cette somme représentant 5 % du montant alloué sans condition, l’APIBQ pourra effectivement aller de l’avant tout en conservant son indépendance.</p> <p>Le CA prend note de l’intervention de Ir Martin Benoît Gagnon et va travailler aux normes et standards de représentation.</p>		
6. Adoption du procès-verbal du CA # 51 du 15 novembre 2017	Proposé par M. El Garch, secondé par P. Laporte, le procès-verbal du CA # 51 du 15 novembre 2017 est adopté à l’unanimité.		BR : procéder aux signatures et envoyer à B. Nantel
7. Adoption du procès-verbal du CA # 52 du 18 janvier 2018	Proposé par M. El Garch, secondé par M. Rouleau, le procès-verbal du CA # 52 du 18 janvier 2018 est adopté à l’unanimité.		BR : procéder aux signatures et envoyer à B. Nantel
8. Planification du colloque 2018 <ul style="list-style-type: none">• Proposition CHU Ste-Justine	M. Cyr présente le projet de planification du prochain colloque. Le colloque 2017 organisé à Ste-Justine ayant remporté un franc succès, il propose de capitaliser sur les retombées de cette réussite en renouvelant l’expérience au		

NO. DE RÉUNION : 53	APIBQ – CONSEIL D’ADMINISTRATION	15 mars 2018
Procès-verbal de la 52 ^e réunion du conseil d’administration de l’Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec		

	<p>même endroit (Hôpital Ste-Justine) avec les mêmes partenaires (Hôtel 10) les 20 et 21 septembre 2018.</p> <p>M. Cyr soumet trois demandes au sujet de ce colloque :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Conserver l’AG au cœur du colloque afin de s’assurer d’avoir un maximum de participants? – Demande d’aide rapidement pour l’organisation du concours étudiant. – Améliorer le module d’inscription en déléguant la tâche à un membre. <p>M. Rouleau propose de faire le colloque sur 2 jours et demi afin de pouvoir y intégrer l’AG. La Firme confirmait qu’il était difficile de mobiliser les participants sur une aussi longue période.</p> <p>M. El Garch propose que son comité de mentorat prenne en charge l’organisation du concours étudiant.</p> <p>M. Rouleau propose que le CA se penche sur la solution de gestion et de paiements d’inscription Wild Apricot qui semble être une solution fiable et facile d’utilisation.</p> <p>M. El Garch est d’avis de conserver le site web en améliorant et en simplifiant le module d’inscription.</p> <p>M. Rouleau annonce par ailleurs que les comptes relatifs au colloque 2018 sont clôturés et que le solde est positif de 25000 \$. Elle appuie les propos de M. Cyr.</p> <p>M. Cyr a l’autorisation du CA pour aller de l’avant aux dates et lieux proposés.</p> <p>L’association va faire un appel ciblé aux membres qui souhaiteraient faire une présentation.</p> <p>Les membres du comité d’organisation et de l’exécutif vont travailler à la recherche d’invités de marque pour la représentation au colloque.</p> <p>Le CA va également anticiper l’organisation du colloque 2019 et va y travailler au cours de ces prochains mois pour faire une annonce officielle lors de la tenue du colloque 2018.</p>		
--	---	--	--



APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : 53

Procès-verbal de la 52^e réunion du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec

15 mars 2018

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<p>Hors sujet, B. Nantel intervient à cet instant par téléphone pour signifier qu'il est contre la proposition faite par M. El Garch en point 4, ainsi que le vote qui s'en est suivi.</p> <p>Le CA prend note de son avis, mais ne peut le prendre en compte dans le vote organisé en point 4 puisqu'il a été constaté que B. Nantel n'était présent à ce moment-là ni physiquement ni par conférence téléphonique.</p>		
9. Retour sur la réponse de l'AQLASS	<p>Les échanges ont repris entre l'AQLASS et le président de l'APIBQ. L'AQLASS invite le président de l'APIBQ à son colloque 2018 qui se déroulera du 6 au 8 juin 2018 au Sheraton de Laval et suggère par ailleurs une rencontre interassociations.</p> <p>Une rencontre sera organisée entre l'AQLASS et l'APIBQ représentée par M. El Garch, P. Laporte, M. Cyr et J. Girard-Lauzières. M. Cyr suggère également de les inviter à organiser des présentations mutuelles aux deux colloques. M. El Garch fera la proposition à Mme Hélène Ricard et assurera le suivi auprès de M. Cyr.</p>		
10. Suivi de la participation au congrès au Maroc	<p>M. El Garch attend de recevoir les vidéos du colloque au Maroc pour les déposer sur le site Web avec sa propre présentation dont le thème était le rôle de l'ingénieur dans les hôpitaux.</p> <p>Dès que possible, il partagera les présentations vidéo de l'association disponibles sur les réseaux sociaux.</p> <p>L'AFIB, également présente à ce colloque avait aussi fait des présentations. À ce propos, M. Cyr et M. El Garch vont réactiver les contacts avec le nouveau président de l'AFIB et évaluer les possibilités de développer une convention de partenariat.</p>		MEG : partager les vidéos de l'association marocaine.
11. Comité de radioprotection : suivi dossier des échographes	<p>R. Tremblay informe ne rien avoir de nouveau sur le dossier des échographes et précise être toujours en attente d'information.</p> <p>Il annonce par ailleurs avoir eu deux rencontres avec le MSSS sur les rapports destinés aux thanatologues. La Commission canadienne de sûreté nucléaire a publié un rapport concernant les sources radioactives qui pourraient se retrouver dans des cadavres et qui donne des indications sur la conduite à tenir dans ce cas.</p>	Richard Tremblay / Mohcine El Garch	

NO. DE RÉUNION : 53	APIBQ – CONSEIL D’ADMINISTRATION	15 mars 2018
Procès-verbal de la 52 ^e réunion du conseil d’administration de l’Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)		

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<p>Les commentaires de son groupe de travail mentionnent que ce rapport recommande de se référer à l’ingénieur ou au physicien, mais sans donner aucune balise. Le MSSS assure le suivi.</p> <p>R. Tremblay va transmettre la liste des membres du comité de radioprotection à B. Nantel pour mise à jour. Il précise que la première rencontre du comité va être organisée sous peu.</p> <p>Il cite également le processus de rehaussement de la qualité en radioprotection organisé par des pays occidentaux, mais auquel le Canada n’a pas participé. Certains organismes se sont toutefois octroyé le mandat de représenter le Canada. R. Tremblay a été invité à commenter des documents, mais n’a pas eu de retour à ce jour.</p> <p>R. Tremblay attire l’attention de l’exécutif sur la pratique de refaire des examens d’ostéodensitométries uniquement aux fins d’évaluations des performances des technologues. Après échanges avec représentants d’autres provinces, il a appris que la pratique était courante, quoique soumise au consentement du patient, contrairement à ce qui se pratiquerait au Québec. Une discussion s’engage sur le danger que pourrait représenter une dose supplémentaire de radiations sur le patient et sur l’éthique de la démarche.</p> <p>Le CA propose à R. Tremblay que, dans le cadre des évaluations des technologues, l’APIBQ fasse au comité de radioprotection une recommandation de demande de consentement écrit au patient à l’instar des autres provinces.</p> <p>P. Laporte ajoute que le consentement doit être éclairé et soumis par un professionnel de la santé et non par un technologue. R. Tremblay mentionne qu’habituellement, lorsqu’il y a exposition d’un patient à des fins non médicales, un formulaire de consentement éclairé doit être bâti par un comité d’éthique.</p> <p>M. Rouleau demande à R. Tremblay des précisions sur les commentaires qu’il a émis en qualité de représentant de l’APIBQ sur un document présenté par un groupe de travail dans le cadre du colloque du COMP (OCPM).</p>		



SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
12. Nouveaux membres	<p>Les propositions d'accueil de nouveaux membres sont présentées par M. El Garch.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Nicholas Duceppe, étudiant: accepté au titre de membre étudiant.2. Charona Venkatasamy, ingénieure : en attente d'informations supplémentaires sur la diplomation.3. Patricia Hurtado Guzman, ingénieure: acceptée au titre de membre régulier.4. Mariam Zoubair, étudiante: accepté au titre de membre étudiant.5. Edwige Huguette Dongmo, conseillère : accepté au titre de membre associé (pas membre OIQ).6. Alexandra Thibeault-Eybalin, ingénieure: acceptée au titre de membre régulier.7. Aurèle Larrivé, ingénieur : acceptée au titre de membre régulier.8. Marie-Anne Valiquette, étudiante : acceptée au titre de membre étudiant.9. Hana Melliti, en recherche d'emploi : acceptée au titre de membre associé.10. Zied ben haj khalifa, cadre : acceptée au titre de membre associé.11. Claude Pérusse, Directeur adjoint des services techniques – GBM : statut de membre régulier renouvelé. P. Laporte souligne également que le statut de membre régulier de C. Pérusse n'a jamais été interrompu.12. Nadège Gagnon, ingénieure : acceptée au titre de membre régulier.		
13. Varia	<p>G. Zoabli présente le projet d'organigramme du comité des affaires académiques et de la formation continue (7 personnes à recruter) et demande un budget d'un montant de 500 \$ pour l'année en cours pour le fonctionnement de ce comité.</p>		



SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<p>Le CA valide le projet d'organigramme et accepte la dotation financière.</p> <p>Également, G. Zoabli demande l'autorisation du CA pour participer à un panel de discussion de Polytechnique le 26 mars prochain dont le thème porte sur l'avenir de la première promotion de GBM.</p> <p>Le CA approuve cette initiative à l'unanimité. M. El Garch accompagnera G. Zoabli à cette rencontre.</p> <p>M. Rouleau demande à ce que le point sur les suivis des précédentes rencontres du CA soit remis à l'ordre du jour permanent.</p> <p>Dans le cadre du suivi des points de la rencontre du 18 janvier dernier, M. Rouleau précise que les deux commandites résiduelles ont été récupérées. Il reste quelque 2 000 \$ d'inscriptions impayées à récupérer. G. Zoabli demande que soit clarifié le fait que le membership ne soit pas inclus dans le prix de l'inscription au colloque, quitte à préciser par exemple que, cette année, tout membre qui s'inscrit au colloque verra son membership offert pour un an.</p> <p>M. Rouleau a réglé le sujet des remboursements à Francine Dinelle. Elle a par ailleurs travaillé sur un projet de cadre de représentation de remboursement des dépenses qu'elle présente à l'appui de son commentaire. Elle demande au CA d'en prendre connaissance afin d'en discuter lors d'une prochaine séance.</p> <p>M. Rouleau demande que les commentaires éventuels soient envoyés à Brigitte Reynaud avant le prochain CA.</p> <p>Enfin, M. Rouleau invite l'Exécutif au Congrès 2018 de l'Association canadienne de radioprotection (CRPA-ACRP) qui se déroulera du 30 avril au 3 mai 2018 à l'Hôtel Hilton de Québec.</p> <p>M. El Garch a demandé à B. Nantel de diffuser ce programme dans la page « événements » sur le site de l'APIBQ.</p>		<p>BR : ajouter un point à la prochaine rencontre du CA.</p>
14. Prochaines rencontres: proposition de dates	<p>M. El Garch propose le calendrier 2018 pour les prochaines dates de CA.</p> <p>Les prochaines rencontres du CA se dérouleront pour l'année 2018 les :</p>		



NO. DE RÉUNION : 53

APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION


Procès-verbal de la 52^e réunion du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

15 mars 2018

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<ul style="list-style-type: none">• Jeudi 12 avril 2018• Jeudi 24 mai 2018• Jeudi 21 juin 2018• Jeudi 13 septembre 2018• Jeudi 1^{er} novembre 2018• Jeudi 13 décembre 2018 <p>Les invitations seront envoyées par courriel par Brigitte Reynaud</p>		BR : envoyer les invitations pour les prochains CA
15. Date de la prochaine rencontre du CA	La prochaine rencontre du CA est prévue en personne le jeudi 12 avril 2018, au GBM.		Inscrire à vos agendas.

La séance est levée à 22 h 10


Joël Girard-Lauzière, secrétaire


Mohcine El Garch, président